

AFFAIRE N° 24. - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec la
SOCIÉTÉ pour fourniture de sable, graviers, enrobés et émulsion nécessaires à
l'entretien des rues pour un montant de 1.300.750 Frs.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de passer un marché de gré à gré avec la SOCIÉTÉ ENTREPRISE GÉNÉRALE DE FRANCE ET D'OUTRE MER (S.E.G.E.F.O.M.) pour fournitures de sable, graviers, enrobés et émulsion, nécessaires à l'entretien des rues pour un montant total de : UN MILLION TROIS CENT MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS (1.300.750 Frs).

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire de 1967,

- <u>CHAPITRE 936 - ARTICLE 606</u> : Fourniture de Voirie	934 520 Frs
- <u>CHAPITRE 936 - ARTICLE 826</u> : Charges sur ex. antérieur.	366 230 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M^r Denis, le 13 Décembre 67
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé J. Richard